

RAPPORT N° 02/4-70
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(postes temporaires / Employés de Bureau -recouvrement de recettes-)

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Employés de Bureau de la collectivité.

Je vous propose à cet effet la création de cinq emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 / alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée de trois mois, renouvelable trois mois.

Les agents seront notamment chargés de l'appui pour le recouvrement des recettes de la Commune.

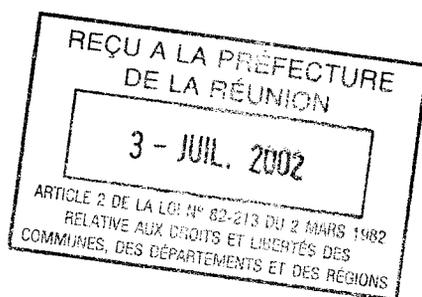
Le recrutement se fera parmi les candidats de niveau Baccalauréat.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 1 143,37 et 1 600,71 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
2ème Adjoint



**DELIBERATION N° 02/4-70
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(postes temporaires / Employés de Bureau -recouvrement de recettes-)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-70 du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création de cinq emplois contractuels d'Employé de Bureau à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

**Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
2ème Adjoint**

